

Sez. / Sottosez. Sottos. Unità 1,202

Atelier/Production/REproduction

# LES RAPPORTS SOCIAUX DE SEXE :

PROBLEMATIQUES, METHODOLOGIES, CHAMPS D'ANALYSES

Actes de la table ronde internationale des 24-25 et 26 novembre 1987

Volume 1: Communications (1)

N° 7

avril mai 1988

PUBLIES AVEC LE CONCOURS DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE (DANS LE CADRE DU PIRTTEM)

### ATELIER PRODUCTION- REPRODUCTION

c/o C.S.U. - IRESCO 59-61 rue Pouchet 75849 Paris cedex 17

#### Comité d'organisation

Marie-Agnès BARRERE-MAURISSON, Françoise BATTAGLIOLA,
Alice BARTHEZ, Isabelle BERTAUX-WIAME, Danièle CHABAUD-RYCHTER,
Martine CHAUDRON, Danièle COMBES, Anne-Marie DAUNE-RICHARD,
Alisa del RE, Anne-Marie DEVREUX, Michèle FERRAND,
Dominique FOUGEYROLLAS-SCHWEBEL, Monique HAICAULT,
Jacqueline HEINEN, Helena HIRATA, Françoise IMBERT,
Maryse JASPARD, Danièle KERGOAT, Annette LANGEVIN,
Helène LE DOARE, Ginette LEMAITRE, Chantal ROGERAT, Claude ZAIDMAN.

#### Responsables des publications:

Michèle FERRAND, Françoise IMBERT.

Mariarosa DALLA COSTA
Istituto di Scienze Politiche.
Padoue. Italie

## LA FEMME ENTRE LA FAMILLE ET LES POLITIQUES DE L'EMPLOI EN ITALIE

Les années 80, comparées à la décennie précédente, ne représentent pas un incident de parcours dans l'histoire de la condition féminine. Si de 1972 à 1979, on a enregistré forte augmentation du nombre des femmes au travail, qu'il s'agisse d'un travail réglementé (1) ou d'un travail informel, la décennie actuelle par contre, dans le cadre général de dérégulation du marché, révèle, toujours en ce qui concerne les femmes, non seulement une décélération considérable de l'emploi (2) et une augmentation considérable du chômage (3), mais à l'intérieur de ce dernier, une augmentation très importante du pourcentage des femmes qui ont perdu leur emploi. Tout comme les femmes détiennent le record de la pauvreté (4). Mais qu'une période favorable à l'emploi puisse être suivie par une période d'expulsion marquée n'est guère une nouveauté. Nous sommes loin de l'"accident imprévisible", pour les femmes comme pour les autres travailleurs. La "révolution technologique", dernière version de l'énième restructuration capitaliste, ne présente en réalité que quelques données bien connues. Elles semblent pourtant échapper à cette littérature qui, depuis que le Mouvement féministe au début des années 70 posa avec force le "problème politique" de la condition féminine, s'est vouée à ce thème avec la présomption ou d'identifier le démarrage de solutions déjà présentes dans l'état actuel des choses ou d'indiquer des voies à parcourir.

D'abord, les données sont les suivantes :

- 1. L'emploi (comme le chômage, le travail domestique gratuit) est un fait dont on ne peut comprendre les dynamiques, et encore moins prévoir les éventuelles variations, si on ne l'assume dès le départ comme inscrit dans le mode de production capitaliste.
- 2. Ce mode de production a la caratéristique de maintenir le travailleur/la travailleuse dans une condition de

perpétuelle incertitude. Sans quoi il serait impossible de fonder et de refonder sans cesse la condition de classe ouvrière qui existe toujours - même si aujourd'hui sa définition fait problème - et qui est perpétuée en tant qu'élément indispensable à la possibilité d'accumulation.

- 3. C'est au mode de production capitaliste que reviennent la fondation et la définition du champ de la reproduction (de main-d'oeuvre) en tant que zone non directement salariée mais commandée par le salariat et subordonnée à celui-ci. Ce fut la première division fondamentale que le capital porta dans le corps social (5) et à partir de laquelle il multiplia et perfectionna continuellement son oeuvre systématique de division et d'opposition. Depuis, le destin féminin fut non seulement enfermé de façon prioritaire dans la sphère reproductive, mais de par la même, il allait connaître, dans les hauts et les bas de l'implication des femmes dans le salariat, une incertitude pire que celle des travailleurs hommes. Il est vrai qu'il y eut pour l'emploi féminin des périodes "fastes", comme l'époque de la grande industrie, quand les usines employaient plus de femmes et d'enfants que d'hommes. Ce qui rendit la solution trouvée le travail domestique presqu'impossible générations ouvrières tout entières connurent la débâcle reproductive.
- Si l'on tient compte de ces données, dans leur version moderne également, qui voit la main-d'oeuvre féminine largement employée dans le tertiaire plutôt qu'en usine, il est clair que la contradiction qui sous-tend le destin des femmes liées à la sphère reproductive et par là conditionnées dans leur rapport au travail extérieur n'a jamais été résolue (et ne semble pas pouvoir l'être) pendant le capitalisme qui l'a non seulement fondée mais doit encore la perpétuer comme condition essentielle de son propre développement.

Les éloges décernés ces dernières années par la littérature de la "double présence", qui ont accompagné à la fois l'expansion de l'emploi féminin et le pénible engagement des femmes sur les deux fronts du travail, en en soulignant implicitement la valeur "émancipatrice" pour l'avenir, veulent non seulement rendre crédible un mythe (la libération du travail domestique passe par le travail extérieur) et restent trés discutables quant à la soi-disant "positivité" d'un message fondé sur la double besogne (6), mais ils se révèlent en outre impuissants au moment où le chômage des femmes augmente sans grand espoir d'améliorations prochaines.

La lacune encore plus grave de cette littérature est à mon avis celle de garder habituellement le silence sur les deux seules conditions qui ont permis à une masse de femmes de chercher et d'accepter un travail extérieur et précisement:

- 1. renoncer à avoir des enfants, et par là refuser certaines tâches et responsabilités familiales,
- 2. appeler à titre gratuit ou sous-payé d'autres femmes à effectuer les travaux domestiques. C'est-à-dire que le travail féminin extérieur ne devenait possible qu'au prix de la réduction du travail domestique à ses moindres termes ou en établissant une stratification ultérieure parmi les femmes. La contradiction du destin féminin débouchait sur la fondation d'une autre contradiction et donc restait sans solution. A ce vieux problème non seulement ne répondait aucune gamme de stratégies mais, par rapport au passé, les quelques stratégies tentées étaient loin d'être novatrices.

Quant aux services, autre donnée dont on a souvent souligné le pouvoir libérateur quant à la possibilité d'accéder au travail extérieur, sans s'arrêter à une critique détaillée sur le fait qu'il n'y en a pas, qu'ils sont minimes, qu'ils sont de mauvaise qualité (et ceci n'est pas un hasard, selon nous : le travail domestique, tant qu'il reste gratuit, est certes bien plus avantageux), ils n'ont de fait jamais résolu le volume réel et la complexité du travail domestique. Il n'est guère souhaitable qu'ils le fassent, car ils transformeraient alors la production et l'élevage de la main-d'oeuvre en un brutal usinage. Après la révolution russe, on assista à quelques expériences avec ce genre de solutions, mais les limites en furent vite évidentes. Pour notre part, nous préférons penser à un monde qui accueille la reproduction d'individus sociaux en tant que tels, plutôt qu'à la pure et simple reproduction étatisée de la main-d'oeuvre.

Mais en amont, qu'il n'y ait pas d'emploi pour les femmes ou qu'elles soient expulsées du marché du travail, aucun service ne répondra au besoin d'argent dont le manque constitue l'aspect le plus grave du travail domestique et la raison qui pousse souvent les femmes à cumuler un deuxième emploi. Il faut donc exiger et défendre les services, ces composantes indiscutables du paysage moderne, mais, justement pour qu'ils ne soient pas mis en oeuvre dans le seul but d'intensifier le travail global, il faut d'abord les exiger pour réduire l'horaire des tâches domestiques.

Pour revenir aux considérations sur le travail extérieur, il y a un autre aspect du discours sur la "double présence" qui

me semble peu convaincant. Il découle du fait de ne pas rapporter ce travail au mo de de production dont il relève. Aucune discussion n'est de mise sur les valences du travail extérieur, il est présenté tout de go comme un fait positif ou du moins "neutre". Sans offrir de choix qui permette par exemple de le refuser. Parmi les bonnes raisons qui peuvent porter à ce refus, il n'y a pas, d'après moi, que les conditions de dure fatigue et de misère qu'un tel travail comporte, mais aussi les situations de compromis, les fonctions discutables qu'il peut représenter. Le discours sur la double présence en évitant d'ouvrir une véritable négociation sur le travail ménager nous laisse entendre que le travail de reproduction n'est pas l'une des options praticables et pratiquées, et qu'il ne nous reste plus qu'à miser sur le travail extérieur comme seul choix légitime et indiscutable.

Nous avons replacé le problème de la condition féminine, du moins sous certains aspects, dans le cadre des contradictions capitalistes qui est le sien, en assumant comme improbable à court terme l'éventuelle solution d'un destin féminin en équilibre instable entre tâches familiales et politiques de l'emploi.

A ce stade, la question qui se pose me semble la suivante : est-il possible de conjuguer un point de vue politique

- pour lequel la solution de la question féminine ne passerait pas par de nouveaux mécanismes de stratification avec le vaste ensemble de questions, pressions, qu'après la période du Mouvement féministe, l'action des femmes, à l'intérieur ou en dehors des institutions, fait surgir dans de nombreux pays ?

En ce qui concerne l'Italie, alors que ces années-ci une certaine ardeur a poussé à institutionnaliser les lieux et les moments capables de souligner et de répondre plus pertinemment aux problèmes des femmes, on ne peut manquer de constater que les initiatives mises au point au fur et à mesure, bien qu'utiles par certains aspects, laissent sans réponses consistantes la contradiction dont nous avons parlé jusqu'ici.

Ainsi la nouvelle loi sur le divorce, récemment ratifiée, qui modifie une grande partie de la précédente : elle réduit de cinq à trois les années de séparation nécessaires pour pouvoir divorcer, et surtout permet à la femme de se prévaloir directement, par des procédures très souples, auprès de l'employeur de son mari. Elle pourra exiger de l'employeur la quote-part du salaire du conjoint correspondant à la somme que la sentence lui a reconnue.

C'est un changement important qui tient compte du fait que jusqu'à présent, peu de temps après le divorce, la femme ne recevait souvent plus aucune pension alimentaire du mari (celui-ci faisant en quelques sorte "résistance") et n'était pas à même de faire face à de nouveaux frais de justice pour obliger le conjoint à s'exécuter. Première objection : pourquoi ne protéger que les divorcées, et non les nombreuses femmes séparées qui négligent souvent d'entamer une procédure de divorce, n'étant guère intéressées à reconquête d'une liberté formelle qui n'est souv souvent recherchée qu'en tant que prélude nécessaire à un remariage? à part ces nombreuses exclues d'une protection qui leur serait pourtant due, pourquoi se borner à une tutelle des femmes les faisant dépendre des maigres ressources, mieux garanties aujourd'hui, il est vrai, d'un demi-salaire lieu de leur reconnaître dès le départ, surtout si elles sont mères comme c'est souvent le cas, le droit à un revenu à elles ? Il va de soi qu'une autonomie financière pourrait rendre moins dramatique la détérioration de rapports qui risquent de déboucher sur une séparation ou un divorce.

Quand bien même dans la nouvelle loi un certain nombre de points - considération accrue de la préférence des enfants pour l'un ou l'autre parent, ou les deux - démontrent plus d'intelligence et de respect pour les exigences réelles de chacun, on y retrouve néanmoins cette "brèche" voyante de la condition féminine: le manque d'une autonomie financière due pour le travail effectivement accompli. Les diverses mesures de protection qui se sont succédées n'ont guére réussi à la colmater.

C'est par ailleurs un aspect d'autant moins tolérable pour les femmes elles-même dans l'actuelle situation socioéconomique, que l'éloge du "protagonismo" offre un frappant contraste avec la misère et la précarité des masses et avec destin sombre et difficile de toutes celles qui voudraient que soit reconnue concrètement leur fatigue, bonnes paroles n'y suffisant plus. Ce n'est pas par hasard si des associations de femmes-hommes au foyer (correctement, s'associe sur le fait d'effectuer les travaux domestiques, et non sur la base du rôle assigné) ont connu un certain essor, dépassant les clivages politiques; elles demandent la rétribution du travail domestique et prennent des initiatives pour acquérir un revenu d'une façon ou d'une autre. L'initiative la plus retentissante est celle de la Federcasalinghe, à laquelle ont également adhéré l'ANPED (Associazione Nazionale per i Problemi Economici delle Donne), l'ULCI (Unione Lavoratrici Casalinghe Italiane) et le CCCE (Comitato Casalinghe Cattoliche Europee): sur la base d'un contrat avec l'INA (Institut National

Assurances), les adhérentes devraient avoir bientôt la possibilité de payer la prime d'une assurance-vieillesse ou assurance contre les risques et accidents dérivant du travail domestique, avec les "coupons des bons lendemains" émis par certaines entreprises comme "bons de réduction". L'initiative a fait beaucoup de bruit. Elle est à mon avis justement provocatrice et parfaitement légitime. On ne peut mettre en doute, d'après moi, le droit de la consommatrice ( = celle à laquelle incombe la tâche de faire les courses, mais il peut s'agir de "celui") de choisir la forme d'épargne sur ses dépenses qui lui semble la plus avantageuse. Contrairement à certains secteurs féminins et féministes italiens, je ne vois rien de scandaleux dans le fait de préférer des bons-retraites à des bons-tasses café. Si l'initiative a une limite, c'est celle d'exclure de fait qui n'a rien à dépenser. Mais ce n'est pas un problème dont doit se charger la Federcasalinghe qui a du moins le mérite de négocier quelque chose et de contribuer à attirer très efficacement l'attention sur la question. Le problème concerne directement les organes préposés aux politiques économiques et sociales et les circuits de femmes, particulièrement susceptibles de suggérer des mesures, appartenant aux idéologies les plus diverses, qui méconnaissent systématiquement le droit à l'"autonomie financière" des préposées à la reproduction familiale. Ces nouvelles associations ont su, par contre, formuler pour le budget de l'Etat, des indications sensées : par exemple, réduire à 6 mois le service militaire et utiliser les sommes ainsi dégagées pour constituer un fonds pour les femmes au foyer.

équitablement le travail productif Partager plus reproductif est une rengaine qui ne mène à rien, si ce n'est qu'elle charrie une bonne dose de mythe puisque détermination globale des modalités du travail ne dépend encore pas de nous. En outre, il s'agit, me semble-t-il, d'un discours réducteur et peu réconfortant. Il y a déjà longtemps que les femmes ont déclenché un processus pour partager tout ce qui est partageable. C'est un point de départ juste mais qui ne mène pas loin. C'est l'organisation tout entière du travail qu'il faudrait changer. Mais puisque la route sera longue et périlleuse, quand nous déciderons-nous à aborder la "question des femmes" en termes politiques, c'est-à-dire en nous souciant de construire, à travers la revendication d'une politique économique et sociale qui prenne en considération la valeur du travail reproductif, un nouveau pouvoir aux mains des femmes ? Ou préférons-nous continuer à espérer des solutions qui se bornent en général à une escalade individuelle de l'échelle du revenu jusqu'au moment où il sera possible d'en destiner une partie à d'autres, femmes ou hommes, qui viendront chez

nous tandis que nous irons travailler dehors? Ce qui est sûr, c'est que cette solution ne saurait présager de grands bouleversements dans le rapport entre le monde de la production et le monde de la reproduction et, partant, dans l'organisation globale du travail. Alors qu'une pression pour soutenir la ligne du revenu au niveau des masses pourrait - peut être - produire un changement politique considérable.



- (1) De 1972 à 1979, l'emploi féminin augmente de 1.415.000 unités et effleure le seuil des 6.296.000.
- (2) L'emploi des femmes s'accroît de la façon suivante : 6.491.000 en 1980, 6.544.000 en 1981, 6.561.000 en 1982, 6.597.000 en 1983, 6.675.000 en 1984, 6.756.000 en 1985.
- (3) Dans les statistiques italiennes le pourcentage du chômage inclut les personnes qui ont déclaré : avoir perdu leur emploi, chercher leur premier emploi, n'être pas dans une situation professionnelle (ménagères, étudiants, ceux qui se sont retirés du travail, etc.), mais chercher des occasions d'emploi.
- (4) L'enquête menée par la Commission sur la pauvreté créée par la Présidence du Conseil indique que 53% de la masse des pauvres sont des femmes.
- (5) Pour une remarquable interprétation féministe de ce sujet, voir S. FEDERICI, L. FORTUNATI, Il Grande Calibano, Storia del corpo sociale ribelle nella prima fase del capitale. F.Angeli ed., Milan, 1984.
- (6) Comme l'illustre parfaitement, entre autres, l'intervention polémique de Franca MAURA BOTTO, après avoir milité toute sa vie au PCI, publiée dans "L'Unità" (quotidien du PCI) du 9.12.1986.